

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 1 de l'ordre du jour

CX/LAC 01/1

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

Douzième session

Saint Domingue, République dominicaine, 13-16 février 2001
Auditorium de la Banque centrale de la République dominicaine

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/LAC 01/1
2.	Questions soumises par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités du Codex	CX/LAC 01/2
3.	Rapport sur les activités de la FAO et de l'OMS relatives à la sécurité et au contrôle des denrées alimentaires, complétant les travaux de la Commission du Codex Alimentarius depuis la onzième session du Comité	CX/LAC 01/3
4.	Examen du Projet de Code d'usages révisé en matière d'hygiène pour les aliments vendus sur la voie publique - Observations des gouvernements à l'étape 6	ALINORM 99/36- Annexe. II CX/LAC 01/4
5.	Rapport sur les questions d'innocuité des aliments intéressant la Région, y compris la contamination par <i>Salmonelle</i> et les nouveaux agents pathogènes	CX/LAC 01/5
6.	Harmonisation et coopération en matière de législation alimentaire et de contrôles des denrées alimentaires dans la Région <ol style="list-style-type: none">1. Enquête actualisée des autorités nationales chargées du contrôle des denrées alimentaires y compris les questions d'importation et exportation2. Législation alimentaire3. Activités de coopération et de formation en matière de contrôle des denrées alimentaires	CX/LAC 01/6
7.	Activités des Points de contact du Codex et des comités nationaux du Codex dans la Région	CX/LAC 01/7
8.	Participation des consommateurs aux travaux du Codex et questions apparentées	CX/LAC 01/8
9.	Rapport sur les activités concernant l'analyse des risques au Codex - Rapport régional sur l'application de l'analyse des risques dans la Région	CX/LAC 01/9 CX/LAC 01/9-Add.1
10.	Désignation du Coordonnateur	CX/LAC 01/10
11.	Autres questions et travaux futurs	
12.	Date et lieu de la prochaine session	
13.	Adoption du projet de rapport	

NOTES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- Point 1** **Adoption de l'ordre du jour (CX/LAC 01/1):** Le Comité adoptera l'ordre du jour provisoire comme ordre du jour de sa session.
- Point 2** **Questions soumises par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités du Codex (CX/LAC 01/2):** Les questions soumises par la Commission du Codex Alimentarius à sa 23e session (Rome (Italie) 28 juin - 3 juillet 1999) et par d'autres comités pertinents du Codex sont résumées dans le document de travail.
- Point 3** **Rapport sur les activités de la FAO et de l'OMS relatives à la sécurité et au contrôle des denrées alimentaires, complétant les travaux de la Commission du Codex Alimentarius depuis la onzième session du Comité (CX/LAC 01/3):** Le document résume certaines activités de la FAO et de l'OMS qui complètent les travaux en cours de la Commission du Codex Alimentarius, entreprises en particulier dans la Région d'Amérique latine et des Caraïbes. Il mentionne aussi les activités d'organismes internationaux qui ont un lien avec celles de la FAO et de l'OMS sur les normes alimentaires.
- Point 4** **Examen du Projet de Code d'usages révisé en matière d'hygiène pour les aliments vendus sur la voie publique (ALINORM 99/36-Annexe. II):** A sa onzième session, (Montevideo, Uruguay, 8-11 décembre 1998), le CCLAC a présenté le Projet de Code d'usages à la 23e session de la Commission du Codex Alimentarius, pour adoption à l'étape 5. La Commission a approuvé cette décision. Sous couvert de la lettre circulaire CL 1999/13-GEN émise par le Secrétariat du Codex, le Projet de Code révisé a successivement été redistribué par le Secrétariat du Codex pour observations à l'étape 6. Aucune observation n'ayant été reçue en réponse à cette circulaire une nouvelle lettre circulaire portant la référence CL 2000/42-LAC a par conséquent été distribuée sollicitant des observations. Les observations soumises à l'étape 6 sont donc résumées dans le document de travail CX/LAC 00/4.
- Point 5** **Rapport sur les questions d'innocuité des aliments intéressant la Région, y compris la contamination par *Salmonelle* et les nouveaux agents pathogènes (CX/LAC 01/5):** Les rapports sur les progrès réalisés par les pays de la Région après la onzième session du Comité, concernant la question ci-dessus et sollicités par la circulaire CL 2000/41, sont résumés dans le document de travail.
- Point 6** **Harmonisation et coopération en matière de législation alimentaire et de contrôles des denrées alimentaires dans la Région (CX/LAC 01/6):** Les rapports sur les progrès réalisés par les pays de la Région après la onzième session du Comité, concernant la question ci-dessus et sollicités par la circulaire CL 2000/41, sont résumés dans le document de travail.
- Point 7** **Activités des Points de contact du Codex et des comités nationaux du Codex dans la Région (CX/LAC 01/7):** Les rapports sur les progrès réalisés par les pays de la Région après la onzième session du Comité, concernant la question ci-dessus et sollicités par la circulaire CL 2000/41, sont résumés dans le document de travail.
- Point 8** **Participation des consommateurs aux travaux du Codex et questions apparentées (CX/LAC 01/8):** Les rapports sur les progrès réalisés par les pays de la Région après la onzième session du Comité, concernant la question ci-dessus et sollicités par la circulaire CL 2000/41, sont résumés dans le document de travail.
- Point 9** **Rapport sur les activités concernant l'analyse des risques au Codex (CX/LAC 01/9):** Les activités relatives à l'analyse des risques sont résumées dans le document de travail. Les rapports sur l'état d'avancement de l'application de l'analyse des risques par les pays de la Région, en réponse à la circulaire CL 2000/41-LAC sont résumés dans le document CX/LAC 01/9-Add.1.
- Point 10** **Désignation du Coordonnateur (CX/LAC 01/10):** Conformément à l'Article II.4 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius, le Comité est invité à désigner un coordonnateur pour l'Amérique latine et les Caraïbes qui sera nommé officiellement par la Commission du Codex Alimentarius à sa 24e session.

- Point 11** **Autres questions et travaux futurs:** Conformément à l'Article V.5 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius, tout Membre de la Commission peut proposer l'inscription à l'ordre du jour de points spécifiques à caractère urgent. Le Comité peut proposer d'entreprendre de nouveaux travaux conformes aux objectifs à moyen terme et sous réserve de leur approbation par la Commission ou par son Comité exécutif.
- Point 12** **Date et lieu de la prochaine session:** Le Comité sera informé de la date et du lieu provisoires de la prochaine session du Comité.
- Point 13** **Adoption du projet de rapport:** Conformément à l'Article VIII.1 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius, le Comité adoptera le rapport de sa douzième session sur la base d'un projet établi par le Secrétariat.

Mesdames et Messieurs les délégués sont priés d'apporter en séance tous les documents qui leur auront été distribués, car le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles lors de la réunion sera limité.